

Conseil communal

Décisions du conseil du 18 juin 2025

Personnel communal

Le conseil décide d'engager Mme Camille Guex, comme employée à la crèche d'Hérémence

Demande d'autorisation d'exploiter

Le conseil délivre une autorisation d'exploiter à la tenancière du le restaurant Ô Bois sauvage.

Manifestations communales

Le conseil autorise l'Office du tourisme d'Hérémence, à organiser un marché du terroir, devant l'hôtel du barrage de la Grande-Dixence, le 31 août 2025 ;

Le conseil autorise l'organisation de la course du Grand Raid, le 6 septembre 2025 ;

Le conseil autorise la société de développement à organiser la fête du 1^{er} août 2025, à Hérémence.

Travaux publics

Le conseil décide d'adjudiquer :

- le renouvellement de l'eau potable à Euseigne, dans le cadre des travaux du SDM le long du trottoir de la RC 54, à l'entreprise Edouard Bovier Sanitaire et chauffage SA ;
- la fourniture et la pose d'une glissière, concernant la réfection du mur de soutènement à la Condémine de Mâche, à l'entreprise Debons Métal Sàrl ;
- la construction d'un caisson, sous le chemin du Rafô, au triage forestier du Cône de Thyon ;
- la réfection de la conduite entre le réservoir de Riod et la Place centrale, aux entreprises André Sierro SA et Bruno Genolet et fils Sàrl.

Promotion des énergies renouvelables

Le conseil accepte trois demandes d'aide aux énergies présentées par un citoyen.

Autorisations de construire

Le conseil délivre six autorisations de construire.

ADMINISTRATION COMMUNALE
D'HEREMENCE

Quelques décisions du conseil susceptibles de vous intéresser. Seule la notification officielle fait foi.